

**COMITE DE L'AVEYRON DE JUDO,  
JUJITSU, KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES**

Siège social : Chemin de l'Auterne  
12000 RODEZ

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

*Exercice clos le 31 décembre 2023*

**ALBOUY  
ASSOCIES  
AUDIT**

Résidence Les Jacobins  
9 Rue Camille Douls  
12000 Rodez

Adresse postale :  
B.P. 303 - 12003 RODEZ CEDEX  
Tél. 05 65 77 11 00  
Fax. 05 65 77 11 11

SARL au capital de 12 000 EUROS  
RCS Rodez 800 538 951  
N°TVA : FR 73 800 538 951

Inscrite à la Compagnie  
des Commissaires aux Comptes  
Région de Montpellier

**WWW.ALBOUY-CONSULT.FR**



**COMITE DE L'AVEYRON DE JUDO,  
JUJITSU, KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES**

Siège social : Chemin de l'Auterne  
12000 RODEZ

-o0o-

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

*EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023*

-----

A l'assemblée générale de l'association COMITE DE L'AVEYRON DE JUDO,  
JUJITSU, KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES,

**OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association COMITE DE L'AVEYRON DE JUDO, JUJITSU, KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Nous précisons que votre association n'étant pas tenue précédemment de désigner un commissaire aux comptes, les comptes de l'exercice précédent n'ont pas fait l'objet d'une certification.

**FONDEMENT DE L'OPINION**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**ALBOUY  
ASSOCIES  
AUDIT**

Résidence Les Jacobins  
9 Rue Camille Douls  
12000 Rodez

Adresse postale :  
B.P. 303 - 12003 RODEZ CEDEX  
Tél. 05 65 77 11 00  
Fax. 05 65 77 11 11

SARL au capital de 12 000 EUROS  
RCS Rodez 800 538 951  
N°TVA : FR 73 800 538 951

Inscrite à la Compagnie  
des Commissaires aux Comptes  
Région de Montpellier

[WWW.ALBOUY-CONSULT.FR](http://WWW.ALBOUY-CONSULT.FR)



Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d’émission de notre rapport.

### **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n’avons pas d’observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l’organe délibérant.

### **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D’ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d’établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu’elle estime nécessaire à l’établissement de comptes annuels ne comportant pas d’anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d’erreurs.

## **ALBOUY ASSOCIES AUDIT**

Résidence Les Jacobins  
9 Rue Camille Douls  
12000 Rodez

Adresse postale :  
B.P. 303 - 12003 RODEZ CEDEX  
Tél. 05 65 77 11 00  
Fax. 05 65 77 11 11

SARL au capital de 12 000 EUROS  
RCS Rodez 800 538 951  
N°TVA : FR 73 800 538 951

Inscrite à la Compagnie  
des Commissaires aux Comptes  
Région de Montpellier

[WWW.ALBOUY-CONSULT.FR](http://WWW.ALBOUY-CONSULT.FR)



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à RODEZ, le 22 mai 2024

### **ALBOUY ASSOCIES AUDIT**

Résidence Les Jacobins  
9 Rue Camille Douls  
12000 Rodez

Adresse postale :  
B.P. 303 - 12003 RODEZ CEDEX  
Tél. 05 65 77 11 00  
Fax. 05 65 77 11 11

SARL au capital de 12 000 EUROS  
RCS Rodez 800 538 951  
N°TVA : FR 73 800 538 951

Inscrite à la Compagnie  
des Commissaires aux Comptes  
Région de Montpellier

[WWW.ALBOUY-CONSULT.FR](http://WWW.ALBOUY-CONSULT.FR)

**SARL ALBOUY ASSOCIES AUDIT**  
Stéphane ALBOUY



## Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### **ALBOUY ASSOCIES AUDIT**

Résidence Les Jacobins  
9 Rue Camille Douls  
12000 Rodez

Adresse postale :  
B.P. 303 - 12003 RODEZ CEDEX  
Tél. 05 65 77 11 00  
Fax. 05 65 77 11 11

SARL au capital de 12 000 EUROS  
RCS Rodez 800 538 951  
N°TVA : FR 73 800 538 951

Inscrite à la Compagnie  
des Commissaires aux Comptes  
Région de Montpellier

[WWW.ALBOUY-CONSULT.FR](http://WWW.ALBOUY-CONSULT.FR)



**BILAN ACTIF**

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

<b>ACTIF</b>	Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023			01/01/2022 au 31/12/2022
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind.	12 859,16	11 466,83	1 392,33	5 088,33
Autres	1 945,80	1 945,80		
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés</b>				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées	3 150,00		3 150,00	3 150,00
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	5 530,00		5 530,00	1 843,47
<b>TOTAL (I)</b>	<b>23 484,96</b>	<b>13 412,63</b>	<b>10 072,33</b>	<b>10 081,80</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>	360,00		360,00	354,00
<b>Créances</b>				
Clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				-324,00
Autres	3 800,00		3 800,00	19 120,00
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
<b>Instruments de trésorerie</b>				
<b>Disponibilités</b>	95 918,26		95 918,26	98 951,23
<b>Charges constatées d'avance</b>				
<b>TOTAL (II)</b>	<b>100 078,26</b>		<b>100 078,26</b>	<b>118 101,23</b>
<b>Frais d'émission des emprunts (III)</b>				
<b>Primes de remboursement des emprunts (IV)</b>				
<b>Ecart de conversion actif (V)</b>				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>123 563,22</b>	<b>13 412,63</b>	<b>110 150,59</b>	<b>128 183,03</b>

**BILAN PASSIF**

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

<b>PASSIF</b>	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	100 939,50	100 939,50
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	-6 750,59	8 590,37
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	2 310,74	-15 340,96
<i>Situation nette (sous total)</i>	96 499,65	94 188,91
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>96 499,65</b>	<b>94 188,91</b>
<b>FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		6 000,00
<b>TOTAL (II)</b>		<b>6 000,00</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL (III)</b>		
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 418,00	2 593,76
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		634,96
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	11 232,94	18 432,40
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		6 333,00
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>13 650,94</b>	<b>27 994,12</b>
<b>Ecarts de conversion passif</b>	<b>(V)</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV-V)</b>	<b>110 150,59</b>	<b>128 183,03</b>

**COMPTE DE RÉSULTAT**

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	2 664,00	1 913,00
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	659,50	853,00
<i>Dont ventes de dons en nature</i>	240,00	520,00
Ventes de prestations de service	33 916,66	29 707,44
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	26 655,00	16 650,00
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés	6 000,00	
Autres produits		14,44
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>69 895,16</b>	<b>49 137,88</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises et autres achats	894,80	1 206,14
Variation de stock	-6,00	
Autres achats et charges externes	68 035,76	45 840,67
Aides financières	1 748,00	
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		1 843,47
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 848,00	
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	3 000,00	222,00
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>75 520,56</b>	<b>49 112,28</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-5 625,40</b>	<b>25,60</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 020,96	111,60
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)</b>	<b>2 020,96</b>	<b>111,60</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)</b>		
<b>RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>2 020,96</b>	<b>111,60</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)</b>	<b>-3 604,44</b>	<b>137,20</b>

**COMPTE DE RÉSULTAT**

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	5 915,18	1 656,00
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)</b>	<b>5 915,18</b>	<b>1 656,00</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion		17 134,16
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)</b>		<b>17 134,16</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>5 915,18</b>	<b>-15 478,16</b>
<b>Participation des salariés aux résultats (VII)</b>		
<b>Impôts sur les bénéfices (VIII)</b>		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)</b>	<b>77 831,30</b>	<b>50 905,48</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	<b>75 520,56</b>	<b>66 246,44</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>2 310,74</b>	<b>-15 340,96</b>

## Table des matières

1- Objet social.....	2
2- Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées.....	3
3- Description des moyens mis en œuvre .....	4
4- Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture .....	5
4.1- Faits caractéristiques de l'exercice .....	5
4.2- Faits caractéristiques postérieurs à la clôture .....	5
5- Principes et méthodes comptables.....	6
5.1- Principes généraux.....	6
5.2 - Dérogations .....	6
6- Informations relatives aux postes du bilan .....	7
6.1- Actif immobilisé.....	7
6.2- Actif circulant .....	7
6.3 Tableau des dépréciations de l'Actif .....	7
6.4 Fonds reportés et dédiés.....	8
7- Informations relatives au Compte de résultat .....	8
7.1 Produits du compte de résultat.....	8
8. Informations relatives à la fiscalité .....	9
8.1 Informations relatives au régime fiscal .....	9

## 1- Objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi les statuts à l'Article 1

« L'association dite « Comité de l'Aveyron de Judo, jujitsu, kendo et disciplines associés a été fondé le 15 janvier 1968. Organisme territorial délégataire de la FFJDA, nécessaire à la réalisation de son objet social, le comité est un organisme à vocation de proximité, regroupant les clubs du territoire de compétence. Il est chargé d'appliquer et de mettre en œuvre auprès des clubs par un plan d'action annuel spécifique la stratégie régionale de JUDO et DA définie par l'ensemble des OTD de sa région dans un plan d'action territorial (PAT), d'assurer la présence fédérale auprès des clubs, de mutualiser et d'optimiser ses ressources humaines, administratives et financières au sein du pôle régional d'administration et de gestion conformément aux modalités définies par le RI fédéral. »

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

## 2- Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées.

La nature des activités et missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

L'article 2 des statuts précise les missions :

- « Le comité de l'Aveyron est constitué conformément aux dispositions de l'article 8 des statuts fédéraux et de l'article 16 du règlement intérieur fédéral.
- Le comité reçoit délégation pour mener sur son territoire de compétence les missions conformes à l'objet social fédéral défini à l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la fédération et mettre en œuvre la politique fédérale dans le cadre des moyens définis par l'article 7 desdits statuts.
- Il peut dans la limite de la politique fédérale et du plan d'action territorial et dans le cadre des conventions d'objectifs avec les collectivités, réaliser des actions complémentaires spécifiques aux besoins exprimés par les clubs affiliés de son territoire dans les domaines sportifs, administratifs et financiers.
- Il est tout particulièrement chargé d'assurer le suivi des licences auprès des clubs, du suivi des contrats clubs, de contrôle du respect du principe mutualiste et de l'application des textes et règlements fédéraux. Il assure auprès des clubs un service d'aide et conseil dans le cadre du Pôle Ressources pour ce qui est de la gestion des activités relevant de la compétence fédérale.
- Il a pour mission de mutualiser et d'optimiser les ressources humaines et la gestion administrative et financière de son comité au sein du pôle régional d'administration et de gestion afin de se consacrer à ses missions de proximité auprès des clubs.
- Il représente la fédération auprès des pouvoirs publics, des collectivités locales et du mouvement sportif de son ressort territorial.

### 3- Description des moyens mis en œuvre

Afin de réaliser les missions qui lui sont confiées, le comité départemental a investi dans :

- Un afficheur J Top
- Des tatamis
- Un vidéo projecteur
- Du matériel informatique

Ces matériels ont fait ou font l'objet d'amortissement

De plus le comité adhère au groupement d'employeur ligue depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021

## 4- Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

### 4.1- Faits caractéristiques de l'exercice

Néant

### 4.2- Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Néant

## 5- Principes et méthodes comptables

### 5.1- Principes généraux

1. Changement de méthode comptable  
Aucun changement de méthode

2. Changement d'estimation  
Aucun changement d'estimation

3. Correction d'erreurs  
Aucune correction d'erreur

### 5.2 - Dérogations

Le comité n'a appliqué aucune dérogation

## 6- Informations relatives aux postes du bilan

### 6.1- Actif immobilisé

#### 1. Etat de l'actif immobilisé (brut)

- Matériel	12 859
- Matériel de bureau et informatique	1 945

Aucune acquisition ni cession n'a été enregistrée

#### 2. Amortissement de l'actif immobilisé

Dotations linéaires	1 848
---------------------	-------

### 6.2- Actif circulant

#### 1. Stocks et en cours

Stock de passeport évalué au coût d'achat

#### 2. Créances

#### 3. Précisions sur d'autres créances

Produit à recevoir	Dotations Fonctionnement CD12	3 800
--------------------	-------------------------------	-------

### 6.3 Tableau des dépréciations de l'Actif

#### 1. Tableau de variation des fonds propres

##### 1. Fonds propres sans droit de reprise

##### 2. Tableau de variation des fonds propres avec droit de reprise

- Autre fonds associatif	100 939
--------------------------	---------

#### 2. Subventions d'investissement

A compter de la première application du règlement 2018-06 les subventions d'investissement sont soit reprises au compte de résultat exceptionnel au rythme de l'amortissement des actifs qu'elles ont contribué à financer, que l'actif soit un bien renouvelable par l'association ou non, soit comptabilisées immédiatement en produit exceptionnel à la date d'octroi de la subvention.

Ce choix de méthode comptable s'applique à l'ensemble des immobilisations amortissables financées dans le cadre de projets définis par l'utilisation de fonds dédiés.

#### 6.4 Fonds reportés et dédiés

##### 1. Fonds dédiés

Appel à projet 2021-2022 et 2023-2023 n'a pas été réalisé

##### 2. Précisions sur d'autres dettes

Factures à recevoir	2 418
Charges à payer	11 232

##### 3. Produits constatés d'avance

Subvention conseil départemental saison 2023-2024

### 7- Informations relatives au Compte de résultat

#### 7.1 Produits du compte de résultat

Cotisations  
Animations  
Aides ligues  
Subventions ANS et département  
Dons

## 8. Informations relatives à la fiscalité

### 8.1 Informations relatives au régime fiscal

L'association n'est pas fiscalisée

